



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de l'académie de Limoges

- VU le Code général de la fonction publique;
- VU le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- VU l'information ministérielle DGRH C1-1 du 12/06/20223 relative à la répartition académique des possibilités de promotions par tableau d'avancement hors classe (5 possibilités);

ARRETE

Article 1er. – : sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'infirmier hors classe au titre de l'année 2023 et ce à compter du 1er septembre 2023 les infirmiers de classe supérieure dont les noms suivent :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
1	Madame JACOBEE Valérie	Collège JBC Corot – AIXE SUR VIENNE
2	Madame BLANC Catherine	Lycée Turgot - LIMOGES
3	Madame GORICANNEC Patricia	Lycée Gay Lussac - LIMOGES
4	Madame MIGNOT Patricia	Collège P. de Ronsard – LIMOGES
5	Madame COLLET Brigitte	Collège P. Donzelot - LIMOGES

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 06 juillet 2023

Pour la Rectrice et par délégation,
la responsable de la division des personnels
administratifs et d'encadrement

Nathalie MASSOT